



► SERVICE TECHNIQUE
Page 10

○ N°174

○ Avril

○ 2013



► VIE CULTURELLE
Page 11



► ASSOCIATIONS
Pages 14 et 15

Cantu *Lupi*



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

Chanteloup *entre ville et campagne*

► Les rythmes scolaires p 4 et 5

► Budgets 2013 p 6 à 9



Conseil Municipal du 23 mars 2013

Compte rendu complet et détaillé : [affichage municipal](http://affichage.municipal.fr)
et sur le site www.mairie-chanteloup-en-brie.fr

Présents :

M. Marcel OULÉS, Maire M^{mes} Pierrette MUNIER, Maryse THÉAULT, Martine BERNADAT, Adjointes au Maire, M^{me} Marie-Christine BEAUVIRONNET, déléguée, M^{mes} Djamila ACHOUR, Florence ALCON, MM Grégory ATTEBA, Ali BOUCHAMA, Stéphane LAMONTAGNE, Cédric MAIRE et Jean-Charles PONSOT Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Bernard BECQUERET (pouvoir Pierrette Munier)
M. Cédric PETEY (pouvoir Marcel OULÉS)
M^{me} Véronique TANTER (pouvoir Maryse THÉAULT)
M^{me}. Natalie TISNÉ (pouvoir Grégory ATTEBA)

Secrétaire de séance : M Grégory ATTEBA

Le Conseil Municipal approuve :

1. **A l'unanimité**, le procès-verbal du Conseil du 30 novembre 2012.

FINANCES

Le Conseil Municipal approuve :

2. **A l'unanimité**, le vote des taux des trois taxes communales inchangés : taxe d'habitation 19,18 %; taxe foncière bâtie 29,52 % et taxe foncière non bâtie 60,95 %.

3. **A l'unanimité**, le Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2012 pour un montant de 3 204 885, 39 € : Fonctionnement : 2 387 930, 63 € et Investissement : 816 954, 76 €

4. **A l'unanimité**, le Compte de Gestion du receveur pour l'année 2012 pour un montant de 3 204 885, 39 €

5. **A l'unanimité**, l'affectation des résultats du Compte Administratif 2012 au Budget Primitif 2013 : compte R001 : 735 050, 68 € (excédent d'investissement) et compte R002 :

478 780, 14 € (excédent de fonctionnement).

6. **A l'unanimité**, le Budget Prévisionnel de l'exercice 2013 pour un total de 5 290 008,38 € : Fonctionnement : 3 365 537, 89 € et Investissement : 1 924 470, 49 €

7. **A l'unanimité**, de reconduire l'attribution des indemnités de conseil au receveur principal.

8. **Par 16 voix pour et 1 abstention**, l'avenant n°1 à la convention avec la SAUR pour l'entretien et le renouvellement des moyens de défense incendie.

9. **Le Conseil Municipal prend connaissance**, des marchés publics intervenus au cours de l'année 2012.

AFFAIRES SCOLAIRES

10. **Le Conseil Municipal décide, par 13 voix pour et 4 voix contre**, de reporter la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Autorise le Maire à demander une dérogation auprès de la Directrice d'Académie des services de l'Éducation Nationale.

11. **Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité**, la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves de la Région de Lagny-sur-Marne fréquentant le lycée de Chelles.

CAMG

12. **Le Conseil Municipal décide et transfère, à l'unanimité**, à la Communauté d'Agglomération Mame-et-Gondoière, la compétence en matière d'aménagement numérique.

13. **Communications du Maire.**

Marcel Oulés
Maire

Etat Civil

Nous leurs souhaitons la bienvenue :



JANKOVIC CANET	Deyan	08 janvier
CALMON	Maxens	08 janvier
PEYRAT-ARMANDY	Odélie	09 janvier
LE MAGUER	Soen	11 janvier
DELEBARRE	Antoine	23 janvier
KHOUN	Tanya	28 janvier
ESTEVE BRIAIS	Enzo	03 février
ROUAUD	Léna	12 février
DORDONNE	Nesta	15 février
BONDIGUEL	Audrey	17 février
RODIER	Léo	21 février
FOURNIER	Anaé	01 mars
DODÉ	Fanny-Anaïs	11 mars

Nous leurs souhaitons nos vœux de bonheur :



NOURINE ELAID & Malika ABDELALI	16 mars
---------------------------------	---------

Ils nous ont quittés :



SANCHEZ GONZALES	Gregori a	21 janvier
BOUCHER	Arlette	27 janvier
HEULLE	Pierrette	01 février
MULLOR	Odette	06 février
MICHAUX	Laure	06 février
MIZREH	Andrée	22 février
HURBAIN	Eliane	16 mars

Edito *du Maire*



Situé au cœur du secteur III de la ville nouvelle de Marne la Vallée, Chanteloup-en-Brie ne pouvait échapper au développement de son territoire, tant en matière d'urbanisation que d'implantation d'activités économiques diverses, lui permettant ainsi, d'assurer sa croissance et de développer ses services publiques.

Depuis 35 ans les équipes municipales successives ont toujours eu le souci de maîtriser cette évolution, afin de préserver au maximum le caractère rural de notre cité. En fixant comme objectif à atteindre un seuil maximal de population de 3500 habitants, pour un territoire relativement petit, 320 hectares, les élus ont, de tout temps, affiché leur volonté de rester maître de leur croissance et de freiner l'ambition des services de l'État : transformer ce secteur de la ville nouvelle, en une vaste agglomération sans âme.

Bien-sûr, ce qui frappe à première vue, c'est l'impression de vivre dans un chantier permanent. Cela peut aussi donner le sentiment que la ville n'arrête pas de grignoter les espaces naturels et agricoles pour s'étaler. En réalité, ceci n'est qu'un cliché de l'instant et ne doit pas faire oublier que notre action vise, avant tout, à préserver les richesses de notre patrimoine naturel, en bâtissant un cadre de vie dans lequel l'habitant est toujours au cœur de nos préoccupations.

Depuis 2001, Chanteloup a rejoint ce qui est devenu aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG). Les enjeux en matière d'aménagement d'un territoire recouvrant 17 communes sont les mêmes : s'appuyer sur un territoire aux paysages divers pour lui donner une véritable identité, en assurant un équilibre cohérent entre urbanisation et activités économiques tout en pérennisant les espaces naturels et agricoles existants. En se dotant d'outils puissants comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) adopté le 25 février 2013 et en définissant un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbain (PPEANP) validé par le Conseil Général en décembre 2012, la CAMG exprime sa volonté de répondre aux aspirations de ses populations et à celles des générations futures.

Le film proposé avec ce bulletin, illustre parfaitement notre souci constant de conserver une identité rurale à Chanteloup et ainsi, d'offrir un cadre de vie de qualité à toutes celles et tous ceux qui ont fait le choix d'y vivre. Il ne faut surtout pas oublier qu'à terme, les espaces naturels et agricoles représenteront toujours 50% de notre territoire, justifiant de la plus belle des manières le titre du film « Chanteloup entre ville et campagne ».

Bonne lecture de votre *Cantu-Lupi*.

Marcel OULÉS

Les rythmes

Rappel de la réforme



Pourquoi cette réforme ?

Les raisons invoquées sont la fatigue et les mauvais résultats scolaires des écoliers français. La France compte moins de jours de classe par an (144) que la plupart de ses voisins européens (180), tout en ayant un volume horaire plus important: 24 heures pour les petits Français, contre 15 h à 20 h pour les Allemands, par exemple. C'est cette concentration du temps d'enseignement qui serait préjudiciable aux apprentissages et à l'épanouissement de l'enfant.

Quel est l'objectif de la réforme ?

La réforme des rythmes scolaires poursuit donc avant tout un objectif pédagogique: mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire. La réforme vise à répartir les heures de cours sur la semaine, tout en allégeant la journée de classe de 45 minutes. La fin de classe est maintenue à 16 h 30.

Qu'est-ce qui change concrètement ?

La semaine d'école passera de 4 jours à 4 jours et demi; les enfants iront en classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis, toute la journée ainsi qu'une demi-journée à choisir entre le mercredi matin et le samedi matin, soit 9 demi-journées au total.

Tous les élèves continueront de bénéficier de 24 heures de classes par semaine, durant 36 semaines.

La journée d'enseignement sera de 5 h 30 au maximum et de 3 h 30 en demi-journée. La durée de pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1 h 30.

Par ailleurs des activités pédagogiques complémentaires gratuites viendront s'ajouter aux 24 h d'enseignement hebdomadaire (Soit 1 h hebdomadaire par enseignant).

Des activités périscolaires viendront compléter l'organisation de ce nouveau rythme à hauteur d'environ 3 h hebdomadaire. Ces activités périscolaires seront mises en place sous la responsabilité des collectivités territoriales.

Les activités pédagogiques complémentaires

Les 36 heures annuelles d'activités pédagogiques complémentaires

sont gratuites pour les familles. Elles ont pour vocation d'aider les élèves en difficulté, mais, également, d'offrir à un plus grand nombre d'enfants une activité prévue par le projet d'école, en lien avec le projet éducatif territorial. Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants durant ces activités. Ces heures font partie des obligations de service des enseignants, mais ne sont pas obligatoires pour les élèves. En revanche une fois inscrits, après un accord signé des parents, les élèves s'engagent à être présents.

Les activités périscolaires.

Les collectivités pourront proposer des activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école : activités sportives, artistiques, culturelles, ateliers numériques, d'éducation à la citoyenneté...

Les collectivités peuvent faire appel aux personnels communaux ATSEM, animateurs, enseignants volontaires ou à des intervenants extérieurs.

Le projet de loi pour la refondation de l'École prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation soient organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Ces activités sont facultatives et peuvent être facturées aux familles sur décision des Conseils Municipaux.

Pour la première fois, les maires auront la possibilité de présenter un projet d'organisation du temps scolaire concernant les horaires d'entrée et de sortie des écoles, la durée de la pause méridienne, ainsi que les modalités d'articulation des temps d'enseignement et des temps périscolaires. Ils devront transmettre dans un certain délai ce projet au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), après avis de l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription. Le DASEN devra ensuite consulter le département avant d'émettre un avis.

La réforme des rythmes scolaire s'appliquera de droit dès la rentrée 2013, toutefois, le maire pourra demander le report de l'application de la réforme pour la rentrée 2014 (décret n°2013-77 du 24 janvier 2013).

Plus d'infos sur : education.gouv.fr/rythmes-scolaires

scolaires

Le Conseil municipal vote le report de la réforme à la rentrée 2014



Par 13 voix contre et 4 voix pour, le Conseil municipal a, samedi 23 mars, décidé de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 et autorisé le Maire a demander une dérogation, auprès de Madame l'inspectrice d'académie de Créteil, afin de reporter sa mise en application en 2014, conformément aux dispositions du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013.

Cette décision a été prise après consultation des enseignants, de l'association des parents d'élèves APEDEC, de la directrice de l'accueil de loisirs et de l'inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription.

Les raisons de ce choix sont multiples et reposent à la fois sur la complexité du dispositif à mettre en place et sur le peu de temps dont disposaient les élus pour élaborer, d'ici le 30 avril, un projet cohérent qui doit placer l'intérêt de l'enfant au centre de leurs préoccupations.

Un certain nombre de points restent encore à préciser : la place du périscolaire dans le planning éducatif, le choix des locaux où accueillir les enfants durant ce temps, la participation des enseignants et des différents intervenants sportifs ou culturels, le coût de ces activités imputées nécessairement au budget de la commune. Nous nous devons d'apporter des réponses précises à toutes ces interrogations et inquiétudes que soulève cette réforme. Cela ne pourra se faire sans une large concertation avec les différents intervenants afin de construire ensemble un projet éducatif territorial cohérent, efficace et durable.

Ce temps donné à la réflexion nous permettra de définir quels types d'activités pourront être développées, leurs fréquences, leurs durées, pour que les enfants puissent en profiter pleinement. Bien entendu pour chaque question abordée, il est important de respecter le rythme de l'enfant et son état de fatigue. Il nous faut dès à présent, aux travers des échanges que nous aurons avec les différents intervenants, entreprendre ce travail d'élaboration et de mise en forme d'un projet éducatif fort et pérenne. Ce projet devra ensuite recevoir l'aval de l'inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription et être adopté par le Conseil d'école, pour application.

Enfin, pour la commune cette réforme aura un coût, quelle que soit l'option choisie. En effet il sera nécessaire de recruter du personnel afin d'assurer l'encadrement des élèves pendant ces 3 heures hebdomadaires dédiées aux activités périscolaires. Il faudra aussi assurer le financement de ces nouvelles activités. Ces dépenses supplémentaires devront impérativement être intégrées au budget prévisionnel de 2014, car applicables de manière obligatoire dès la rentrée 2014.

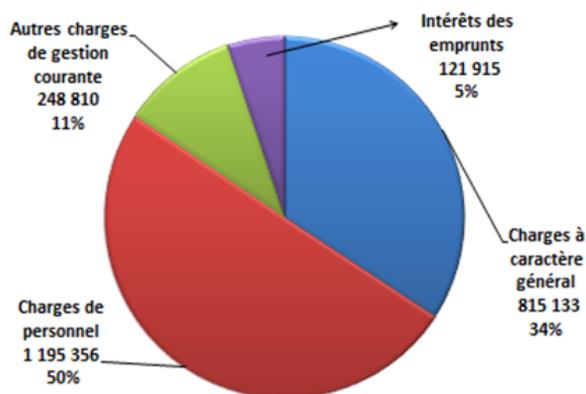
Conscient de l'importance de l'enjeu de cette réforme pour le bien-être de nos enfants, profitons pleinement de ce temps de réflexion que nous nous donnons pour réussir, d'ici la fin de cette année, l'élaboration de ce futur projet éducatif.

Maryse Théault,
Adjointe chargée des affaires scolaires

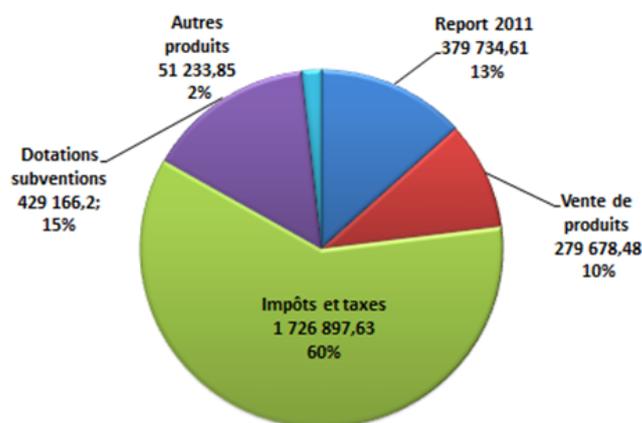
Les résultats du budget 2012 se traduisent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE 2012	REPORTS 2011	RESULTATS 2012	RESTES À RÉALISER 2012	
						Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 387 930,63	2 486 976,16	99 045,53	379 734,61	478 780,14		
Investissement	816 954,76	620 386,68	-196 568,08	931 618,76	735 050,68	30 072,22	37 975,59
TOTAL BUDGET	3 204 885,39	3 107 362,84	-97 522,55	1 311 353,37	1 213 830,82	30 072,22	37 975,59

FONCTIONNEMENT
DEPENSES: 2 387 930,63 €



FONCTIONNEMENT
RECETTES : 2 866 710,77 €



Les prévisions de dépenses de la section de fonctionnement ont été respectées :

- Charges à caractère général : réalisé 815 133 € pour 815 273 € de prévisionnel
- Charges de personnel : 1 195 356 € de réalisé pour 1 225 029 € de prévisionnel.
- Autres charges de gestion courantes : 248 810 € de réalisé pour 256 600 € de prévisionnel
- Intérêts de la dette : 121 915 € de réalisé pour 122 000 € de prévisionnel.

Les recettes prévisionnelles 2012 s'élevaient à 2 473 818 € Les recettes supplémentaires (13 158,16 €) proviennent :

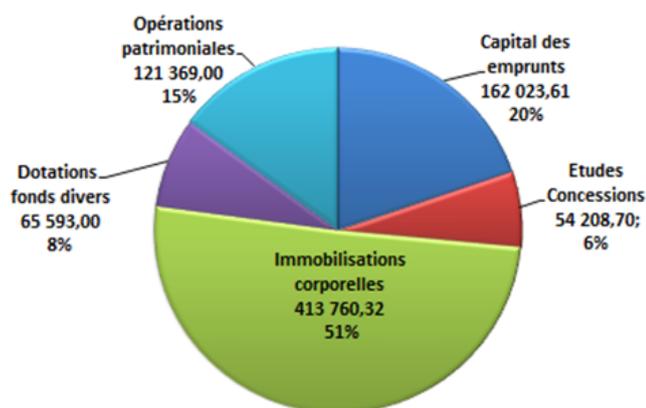
- Des dotations-subventions : CAF et DGE
- Des redevances à caractère de loisirs, culturel et social.

D'autres sont en diminution comme la taxe sur les droits de mutation et de publicité foncière.

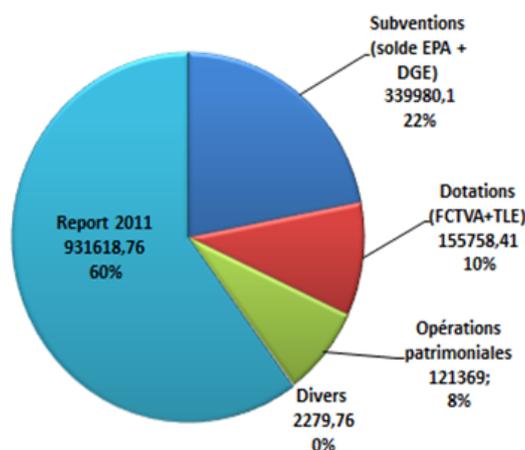
Notre 1^{er} poste de dépenses de fonctionnement concerne « les services à la population auquel il convient de rajouter la convention de délégation de service public pour la halte-garderie, suivi des dépenses pour les fluides, l'entretien de bâtiments puis l'entretien des voiries.

Nature de la dépense	Montant €	% sur le montant du budget de fonctionnement
Indemnités des élus	57 480	2,4 %
Entretien des espaces verts	35 223	1,5 %
Entretien des bâtiments	134 164	5,6 %
Services à la population	319 385	13,4 %
Entretien des voiries	119 773	5,02 %
Maintenances	30 558	1,08 %
Assurance patrimoine	19 857	0,83 %
Cérémonies	21 172	0,88 %
Télécom + affranchissement	25 219	1,05 %
Nettoyage des locaux par entreprise	30 380	1,27 %
Service incendie	27 028	1,13 %
Subventions diverses avec halte-garderie	134 944	5,66 %
Fluides	142 221	6 %

INVESTISSEMENT
Dépenses : 816 954,76 €



INVESTISSEMENT
Recettes : 1 552 005,44 €



Les principaux investissements réalisés en 2012

Objet	Montant €	Objet	Montant €
Achat ferme, 2 ^e tranche	178 985,49	Rampe pour handicapés	23 554,65
Projecteurs salle des fêtes	16 440,98	Porte coupe-feu salle des fêtes	14 668,94
Câblage ALSH	11 223,50	Porte extérieure salle des fêtes	10 518,82
Matériels informatique	12 123	Divers matériels de voirie	11 001,07
SOFRALOG toiture	19 763,75	Outillage divers	13 051,84
Etudes (mairie-ALSH-Ateliers)	50 088,48	Mobilier (agrandissement de la restauration ; ouverture de 2 classes supplémentaires)	25 075
Remboursement trop perçu TLE (2 ^e année)	65 593	Jeux square Guidez	39 095,05
Sèche - linge professionnels	6 044		

Résultat budgétaire transmis par la trésorerie

Le compte de gestion du Trésorier principal et le Compte Administratif de la commune pour l'année 2012 sont en conformité.

Excédent d'investissement	:	735 050,68 €
Excédent de fonctionnement	:	478 780,14 €
Total excédentaire	:	1 213 830,82 €

Pierrette Munier
Adjointe chargée des Finances

Le budget prévisionnel 2013 a été réalisé à la fois sur fond de crise, de diminution des dotations de l'Etat et en même temps avec une amélioration de nos recettes grâce aux taxes en augmentation importante, due à la livraison des logements et l'implantation d'entreprises nouvelles.

Taxes 2013 : 1 775 505 € contre 1 430 415 en 2012.

Le Conseil Municipal a voté les taux des trois taxes identiques à ceux de 2012 :

Taxe d'habitation : 19,18 % Foncier bâti: 29,52 % Foncier non bâti: 60,95 %

Dans le même temps cette augmentation de population se traduit par des charges de fonctionnement supplémentaires : charges de personnel et services à la population.

Les investissements sont réalisés pour la 2^e année consécutive sans recours à l'emprunt mais sur nos fonds propres.

Malgré tout, notre situation budgétaire s'améliore et notre solde de gestion devient nettement positif.

Nous devons poursuivre nos efforts d'économie car d'autres investissements importants seront à réaliser.

		DEPENSES €	RECETTES €
Prévisions de l'exercice	Section de Fonctionnement	3 365 537,89	2 886 757,75
	Section d'Investissement	1 894 398,27	1 151 444,22

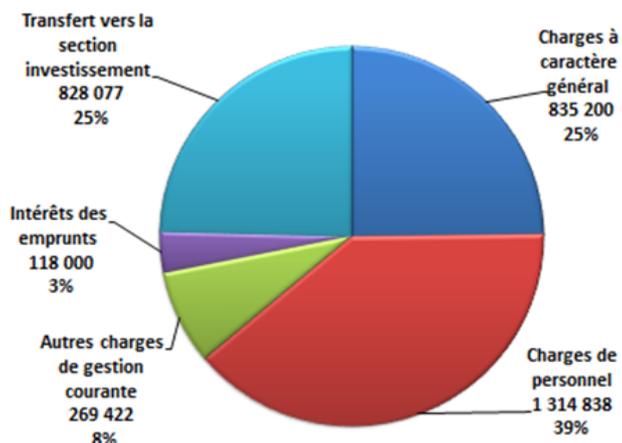
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement		478 780,14
	Report en section d'investissement		735 050,68

Total (réalisations + reports)	5 259 936,16	5 252 032,69
--------------------------------	--------------	--------------

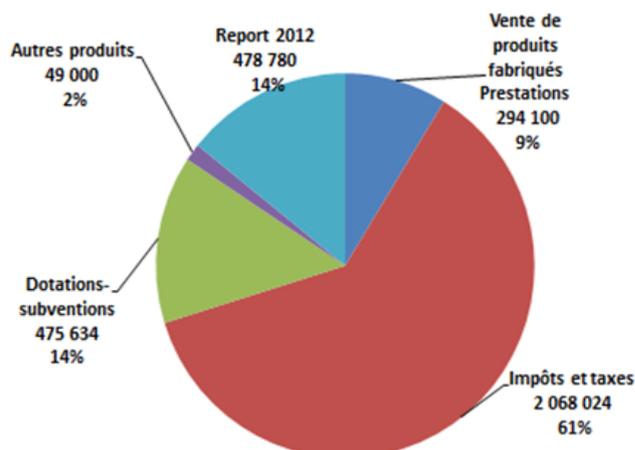
Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	30 072,22	37 975,59
	Total des restes à réaliser	30 072,22	37 975,59

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	3 365 537,89	3 365 537,89
	Section d'investissement	1 924 470,49	1 924 470,49
	Total cumulé	5 290 008,38	5 290 008,38

FONCTIONNEMENT
DEPENSES : 3 365 537,89 €



FONCTIONNEMENT
RECETTES: 3 365 537,89 €



Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 3 365 537,89 €. Si l'on fait abstraction du virement à la section d'investissement de 828 077 €, les dépenses réelles sont de 2 537 460,78 €, soit un supplément de 149 530 € par rapport à 2012. Cette augmentation correspond à des charges de personnel liées à l'augmentation de la population.

Les charges à caractère général, qui sont les charges liées aux services à la population représentent le quart des dépenses de fonctionnement. Une lettre de cadrage a été transmise aux différents services afin de limiter les dépenses au niveau du montant réellement dépensé en 2012. Pour la 3^e année consécutive nous consacrerons 70 000 € à des travaux de réfection de voirie.

Bien que le volume des dépenses de personnel soit en augmentation, leur poids dans le budget diminue (39 % en 2013 contre

50% en 2012). Nous avons recruté 3 emplois d'avenir et mis en réserve la possibilité de 2 recrutements supplémentaires pour une évolution possible des effectifs de l'ALSH à la rentrée 2013.

Le renouvellement de la DSP (délégation de service public) pour la halte-garderie « les crayons de couleur » s'est faite sur la base de 2012 soit 114 000 €. Le montant alloué aux associations a augmenté de 2 %.

Le pourcentage des intérêts de la dette reste faible (3%) ;

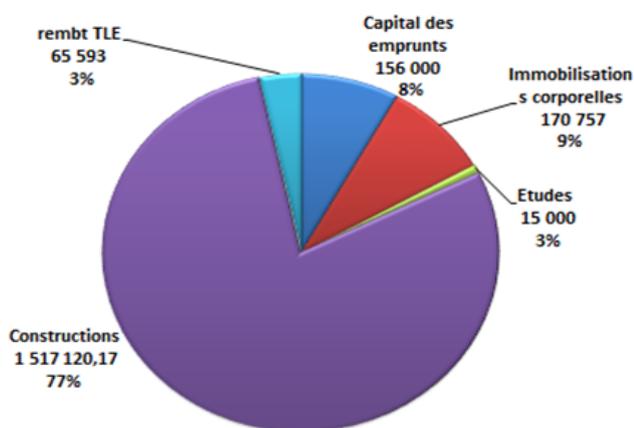
Le virement vers la section d'investissement est de 828 077 € : 478 780,14 au titre du solde de 2012 + 349 296,97 € économisé sur le BP 2013.

Augmentation des recettes fiscales : + 345 090 € soit 24,13 %.

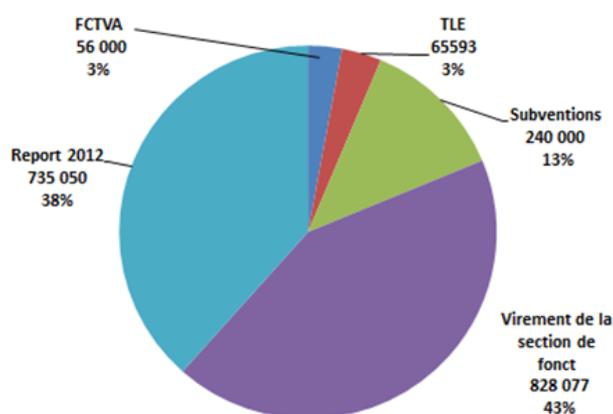
Légère augmentation de la DGF : + 3518 € soit 1,46%

On remarque que le report de l'année 2012 pèse autant dans les recettes que les dotations-subventions (14 %).

INVESTISSEMENT
Dépenses : 1 924 470,49 €



INVESTISSEMENT
Recettes : 1 924 470,49 €



Sur les 1 924 470,49 € de dépenses d'investissement 1 517 120,17 € sont réservés à la construction. Il s'agit d'agrandir l'ALSH pour un montant de 900 000 € et de réparer la toiture du SOFRALOG à l'école du Loupiot (étanchéité et charpente) pour un montant de 271 432 €. Le delta, 345 668,17 € est une réserve pour les projets suivants.

Pour la dernière année nous remboursons un trop perçu de TLE à l'État.

Les recettes prévisionnelles sont pour 81 % des fonds propres et représentent 1 563 127 € comme le montre le graphique ci-dessus.

Les subventions à hauteur de 240 000 € sont :

- 200 000 € de la CAF pour l'extension de l'ALSH
- 40 000 € DGE pour les réparations sur le SOFRALOG

Sur les 65 342 € de TLE, il y a 37 975 € de restes à réaliser non versés par les services de l'état en 2012.

Les principaux investissements inscrits au budget 2013

Objet	Montant €
Extension ALSH	900 000
SOFRALOG – charpente-Étanchéité extension cantine	271 432 5 753
Mobilier urbain	40 110
Mobilier	24 055
Matériels divers	29 454
Travaux bâtiments publics	30 569
Columbarium	11 400
Informatique (portables au loupiot)	5 000
Signalétique commerce	5 310
Terrain de pétanque	5 043

Pierrette Munier
Adjointe chargée des Finances

Sur la route du sel

Travaux hivernaux de viabilité routière



Afin de répondre aux tracassés causés par un hiver particulièrement humide et froid, apportant de nombreuses chutes de neige, les agents du service technique de la commune ont exercé leurs tâches d'une manière très efficace malgré la fréquence de ces chutes et compte tenu des horaires d'intervention.

Avec un stock de sécurité en sel et en paillettes de déneigement, la commune a su faire face rapidement aux événements. Le bilan chiffré de ces actions menées afin de préserver au maximum la sécurité des riverains est éloquent. Ce sont 18 palettes de 1250 kg chacune, soit 22 tonnes 500 de sel à épandre et 100 sacs de 25 kg, soit 2 tonnes 500 de paillette de déneigement, plus particulièrement destinées aux écoles, qui ont rendues nos routes et nos trottoirs praticables.

Il est à noter que ce sel n'agit que dans le cas où il est

foulé par les roues ou les piétons, et n'agit plus en dessous d'une certaine température négative (-6°C). C'est pourquoi, à certains moments, la situation restait préoccupante le temps que l'action de fonte s'active.

D'autres chiffres sont révélateurs de ces actions, ceux du nombre d'heures de sorties pour interventions. Les agents des services techniques ont effectué 213 heures de jours et 192 heures de nuit ou de week-end pour sécuriser les routes, les trottoirs et les bâtiments publics de Chanteloup-en-Brie.

Que tous les agents de la voirie soient publiquement remerciés pour leur efficacité.

Franck Martin
Responsable du service technique



Regards sur...

La 35^e exposition



Sur le thème de la mer, Patrick Blanchin et Marie-Laure Griffé auront présentés des œuvres sensibles et originales.

Une thématique, des artistes associés, une installation éphémère, voilà les ingrédients essentiels. Cet événement est un moment de rencontres lors du Vernissage ; une découverte pour les enfants des écoles, lors des visites accompagnées.

Un projet d'artistes

« Je peins quand je me bats » est la phrase forte de Patrick Blanchin. La création est une lutte, un acharnement contre la matière, comme le bateau se bagarre dans la tempête. Moins présente dans l'œuvre de Marie-Laure Griffé, la mer est une coïncidence, un univers singulier peuplé d'éponge cage, de sujets inventés, surprenants.

Les fuyards sont des créatures imaginaires dénuées de pattes. Malhabiles, ils se sauvent, regroupés comme une famille, vers un monde meilleur, plus doux, silencieux.

Pourtant, les œuvres des artistes se complètent, parfois se répondent, l'exposition prend forme.

Ateliers inspirés

Crabe, étoiles de mer, poulpes, poissons multicolores, bateaux de papier, mobiles, oursins de toutes sortes, les enfants des cours de terre et d'arts plastiques s'en sont donnés à cœur joie. Les créations des artistes en herbe ont remporté un vif succès, notamment auprès

des plus jeunes visiteurs.

Sur scène, les aquarellistes ont impressionné plus d'un curieux et donné envie à certains de se lancer dans la création, pour le plaisir d'émouvoir, de prendre du temps pour soi.

Yves Buteau
Responsable du service culturel

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouvertures :

mercredi de 14 h 30 à 17 h.

vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.

Sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés.



Centre Communal d'Action Sociale

VOYAGER MOINS CHER AVEC LA CARTE AMÉTHYSTE

Les cartes Améthyste et Rubis se modernisent

A partir du 1^{er} avril 2013, ils deviennent **Améthyste 4-5** sur passe Navigo

Ce nouveau forfait vous permet de voyager gratuitement en Île de France sur les réseaux SNCF, RATP et OPTILE.

- toute la semaine dans les zones 4 et 5
- les week-ends et jours fériés sur l'ensemble des zones (1 à 5).

Que vous preniez le bus, le train ou les deux successivement, votre trajet est gratuit sur toute la ligne (hors frais de dossier de 20€/an)

Conditions : âgées de plus de 65 ans, non assujetties à l'impôt sur le revenu ou anciens combattants ou veuves de guerre ou adultes de plus de 18 ans handicapés à 80 % titulaires de (AAH).

Renseignement en Mairie.

CONVENTION DE PARTENARIAT « CINÉ-SÉNIOR » AU CINÉMA LE CINQ

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le cinéma « Le Cinq », ont signé une convention de partenariat destiné à faciliter l'accès au cinéma des plus de 60 ans, lors de

séances mensuelles « ciné-sénior », les films présentés sont sélectionnés parmi les sorties récentes.

Le prix de la place est de 5 €, le Centre Communal d'Action Sociale prend en charge 2 €.

TÉLÉASSISTANCE 77

Le Conseil Général a mis en place un dispositif de téléassistance pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées en perte d'autonomie.

La Téléassistance : comment ça marche ?

Pouvoir appeler du secours à toute heure, où que vous soyez en cas de besoin, tel est le principe. Il se matérialise par un transmetteur installé à votre domicile et un médaillon, bracelet ou pendentif que vous portez en permanence sur vous. D'un simple geste, il vous permet d'entrer immédiatement en contact avec une équipe de télé assistance 77, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en cas de malaise, de chute ou pour une simple question.

Coût de la Prestation :

12,00 € TTC par mois (avec une éventuelle prise en charge par le Conseil Général selon le revenu).

A compter du 1^{er} janvier 2014, ce service remplacera le service actuel assuré par l'ADMR.

Renseignement en Mairie.

Des vies et des jours

Interview de Geneviève Holubowski « Une riche expérience ».

taine d'élèves. Comme moi, l'institutrice était débutante. Il faut dire que la première année était très artisanale, mais très riche. Chaque morceau de chiffon était un trésor !

Un événement important, cette année-là, a été l'accueil d'un petit garçon anglais, trisomique. Il ne marchait pas, ne parlait pas. On l'encourageait à faire comme les autres, à avoir des contacts. Il a beaucoup progressé, s'est mis à jouer, à parler, à marcher. Il avait pris confiance en lui. Un film a même été tourné par le centre médical dont il dépendait. Quand il est reparti en Angleterre, il m'a offert un petit cœur en carton !

Louissette, la Directrice du Centre de Loisirs, organisait des colonies de vacances dans le Jura. La première comprenait tous les enfants de Chanteloup : une maman a écrit : « Même les oiseaux ne chantent plus ici, puisque tous les enfants sont partis ! ». Quand on revenait, c'était les vacances de Pâques, avec, peu après, la fête du village. Des chars décorés défilaient, et les enfants participaient, tous déguisés.

En 1982, l'école a déménagé dans les locaux

lumineux du Loupiot. Ecoles maternelle et primaire se sont retrouvées ensemble. Les fêtes de Noël étaient mémorables. Chaque enfant amenait une bûche ou des brindilles, et on allumait un feu dans la cheminée.

A l'automne, on allait aux châtaignes, et on les faisait griller. C'était une école familiale, petite. J'allais travailler de bon cœur, et il y avait une bonne entente entre collègues. J'ai même connue l'une d'elles alors qu'elle était en CM2 !

Récemment, au marché de Lagny, une enfant devenue adulte et mère de famille, m'a reconnue et dit bonjour. Elle était étonnée de me savoir encore à Chanteloup. Non, lui ai-je dit, je ne vais pas aller vivre ailleurs, je serais anonyme. Vous êtes tous ici ! C'est ça, la richesse. Oui, un enfant est une personne, une « petite » personne qui nous apprend de grandes choses ! ».

Propos recueillis par Jamila Achour
Conseillère municipale,
Le 26 février 2013



« Je suis arrivée en Mai 1971 à Chanteloup. Le village comptait peu d'habitants. Ça sentait bon le printemps briard !

J'ai commencé mon travail à l'école maternelle, qui ouvrait en cette rentrée scolaire de 1977. Accolé à la Mairie, c'était un bâtiment préfabriqué qui n'existe plus. Nous avions une classe unique, qui comprenait une ving-

Arrêt sur images

Retour sur les différents événements



Remise des médailles du travail

Dimanche 6 janvier



Ouverture du nouvel EHPAD de Fontenelle

Samedi 12 janvier



Contrat d'avenir : 3 recrutements pour Chanteloup

Lundi 21 janvier



Goûter de la chandeleur du C.C.A.S

Vendredi 8 février



Commémoration du « cessez le feu » Guerre d'Algérie

Mardi 19 mars



Vernissage 35^e exposition de peintures et sculptures

Vendredi 22 mars



Mise en place du futur terrain de pétanque

Mercredi 4 avril

Cueillette du Plessis

Médaille d'argent au concours général agricole



rations et de toute leur équipe. Leur amour du goût et leurs méthodes de travail guident leur action.

Et puis, il faut deux vergers (à Lumigny et Chanteloup) à traiter avec amour tout au long de l'année et que l'on ne charge pas trop (20 à 30 tonnes de pommes à l'hectare contrairement aux vergers industriels qui produisent entre 80 et 100 tonnes à l'hectare), cela donne des pommes qui ont du goût !

Ensuite, c'est aux savantes expériences de Didier Cozon que l'on fait appel pour savoir quelle quantité de Boskoop, de Cox Orange, de Jonagold ou de Fiesta ajouter pour obtenir un jus médaillé !

Et enfin, il faut cueillir les pommes à leur maturité maximale, les trier sur leurs qualités organoleptiques et les presser rapidement. La pasteurisation flash permet de

garder tous les arômes et de conserver le précieux breuvage 2 ans dans sa bouteille de verre.

Finalement, culture en zone périurbaine peut être synonyme de produits de qualité !

Marion Cozon
Cueillette du Plessis

La Cueillette du Plessis a obtenu une médaille d'argent au concours général agricole pour son jus de pomme, le *Plessis Pom'*. Alors, comment obtenir un jus de pomme médaillé de La Cueillette du Plessis ?

Tout d'abord, il faut le savoir faire des Cozon depuis 4 géné-



Association des Amis de S^t Eutrope

Appel de l'AASEC de Chanteloup-en-Brie.

sans doute pas, il existe à Chanteloup, depuis plus de 25 ans, une association des Amis de Saint Eutrope, Saint Patron de son église.

Cette association a été créée dans le but de faire participer les Chanteloupiens et Chanteloupiennes à l'entretien intérieur du bâtiment, de ses meubles, de son équipement ainsi qu'à l'organisation de son ouverture dominicale pour permettre à tous de venir s'y recueillir ou visiter ce modeste édifice qui abrite, malgré tout, quelques intéressantes particularités et curiosités.

Pour cela, l'association récolte des fonds en procédant à des ventes sur un stand lors de la fête communale le 1^{er} dimanche de mai, et lors du marché de Noël, début décembre.

Depuis toutes ces années, la même équipe de bénévoles, « vieillissante », donne de son temps pour que tout cela fonctionne. Nous en sommes maintenant au point de non retour.

L'association menace de mettre la clé sous

la porte par manque de renouvellement de ses membres. Nous nous heurtons à la difficulté de joindre les nouveaux Chanteloupiens, fort nombreux puisque le village grossit à vue d'œil, mais que nous ne rencontrons pas à la messe de 9 h 30, et que nous ne savons pas repérer à celle de 11 h à Notre Dame du Val.

C'est pourquoi, aujourd'hui, je m'adresse à vous, en tant que présidente de cette association, et espère que mon appel ne restera pas lettre morte :

« Habitants de Chanteloup, venez nous rejoindre pour que continue à œuvrer l'association des Amis de Saint Eutrope, en regroupant en son sein, les chrétiens et les amoureux du patrimoine de notre commune. Nous comptons sur vous. »

Contact : Annick Vautrin 06-81-55-86-49

Annick Vautrin
Présidente de l'AASEC



Cette annonce s'adresse bien sûr à tous les fidèles lecteurs mais tout particulièrement aux nouveaux habitants de Chanteloup.

Comme vous le savez, l'église de Chanteloup a été choisie pour accueillir la messe de 9 h 30 chaque dimanche, excepté les jours de fête.

Mais comme vous ne le savez

ASC Section Karaté

Victoire des karatékas Chanteloupiens

Marne kata, Kethleen Vincent pupille 1^{ère} sélectionnée à la Coupe de France Kata, Alexis Vincent minime 2^e sélectionné au Championnats de France, Michel Descombes 5^e participation de Jade Maryniack, Mathéo Wloka, Patrick Descombes et Nicolas Laroche.

Au **Championnat de Seine et Marne Kata par équipes**, Maxime Alexis et Damien Benjamin/minime 1^{er}, Christopher, Patrick et Adrien Cadet/junior 1^{er}.

A la **Coupe Honneur kata**, Mathéo Wloka benjamin 2^e sélectionné pour la Coupe de France, participation de Nicolas Coste, Anthony Vang et Marc Vang.

A la **Coupe Honneur kumité**, Thomas Dupont pupille 3^e, Maxence Van-pull benjamin 3^e.

A l'**Open de Saint Germain sur Morin en kumité**, Kethleen Vincent pupille -30kg 2^e, Thomas Dupont pupille -30kg 3^e, Mathéo Wloka benjamin -35kg 3^e, Pierre-Emmanuel minime -40kg 3^e, Alexis Vincent minime +45kg 3^e, Jade Maryniack minime -45 kg 3^e.

A l'**Open de Saint Germain sur Morin en kata** Nolwenn Vincent Poussine 1^{ère}, Lilith Ala-

zard 2^e, Joshua Maryniack 7^e., Kethleen Vincent Pupille 1^{ère}, Anthony Vang Benjamin 2^e 2D, Marc Vang 7^e.2D, Mathéo Wloka 7^e 1D. Alexis Vincent Minime 1^{er}, Michel Descombes 5^e, Adeline Nan 7^e. Adrien Loiret Cadet et Open 3^e.

Bravo à tous ces jeunes pour leurs brillants résultats.

Si vous souhaitez nous rejoindre vous pouvez nous contacter :

Véronique au 01.64.66.94.14

Thierry au 06.87.21.69.94.

Véronique Vincent-Magueur
ASC Karaté



Une ambiance de cours très familiale et conviviale avec de très bon résultats lors des compétitions.

Au **Championnats de Seine et Marne Kumité** (combat) Alexis Vincent minime-50kg 1^{er} sélectionné pour les Championnats de France Kumité, Pierre-Emmanuel en -40kg s'incline au 1^{er} tour malgré un beau combat.
Au **Championnats de Seine et**

ASC Section Pétanque

Nouvelle activité sur la commune

La pétanque est une section de l'ASC (Association Sportive de Chanteloup) et souhaite faire découvrir ce sport convivial et l'apprentissage de la maîtrise de soi et de la précision des gestes.

Votre licence vous permet d'être assuré en couvrant les risques spécifiques à votre pratique.

Le tournoi amical organisé par la section pétanque est ouvert à toutes et tous les Chanteloupiens, leurs amis et leurs familles, à partir de 15 ans.

Ceci permet d'évoluer dans la plus grande mixité possible, hommes, femmes, enfants, de tous âges et de toutes conditions sociales, valides ou non où tout le monde peut trouver moyen de pratiquer à son niveau de compétition et / ou de loisir.

Vous pouvez contacter la section pétanque par mail : asc77.petanque@gmail.com ou Monsieur MONNERAY Christophe à proximité du terrain de boule bien sûr...

Christophe Monneray
ASC pétanque



La section pétanque créée depuis janvier 2013 vous propose de venir grossir les rangs des adhérents et vous attend entre autre le samedi 27 avril lors d'un tournoi amical.

La section pétanque propose, pour les débutants et les plus jeunes, des cours et des formations spécifiques aux jeux de boules, assuré par un moniteur agréé et diplômé de la FFPJP.



TOURNOI DE PETANQUE

Venez participer au 1^{er} tournoi de notre village le samedi 27 avril 2013.

Inscription sur place au terrain de pétanque situé à proximité de la « Halle des rencontres » et du terrain de football.

Les inscriptions commenceront à partir de 10 H 30 et le premier lancé de boules est prévu pour 11 H 00.

De nombreux lots à gagner.

Modalité et prérequis :

- Etre âgé de plus de 15 ans.
- Etre résident de la commune ou être en équipe avec un habitant.
- Etre en possession de son propre jeu de boules.
- Possibilité de former une équipe sur place (pour les joueurs seuls).
- Droit d'inscription de 5 € par personne.
- Enfin bonne humeur et détente sont primordiales.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter par mail :

asc77.petanque@gmail.com

Ou MONNERAY Christophe sur le terrain de jeu de la commune.

Dimanche 5 Mai 2013



BROCANTE - Vide Grenier

Organisée par les associations



Renseignements: 06.29.57.21.02.

L'église de Chanteloup est ouverte tous les dimanches de 10 h 30 à 18 h.

Pour toute information sur les horaires des messes et la vie du secteur pastoral, vous pouvez consulter le site internet de la paroisse : www.notredameduval.fr



Office de Tourisme
Marne-et-Gondoire

2, Rue du chemin de fer
77400 Lagny-sur-Marne
01-60-31-55-70



sietrem

Calendrier des collectes
des encombrants :

- Lundi 17 juin 2013
- Lundi 16 septembre 2013
- Lundi 16 décembre 2013

PHARMACIE

avenue de la Jonchère

01-60-31-15-24

Le lundi de 14h à 20h 30 du mardi au samedi de 9 h à 20 h 30 en journée continue.

Pour joindre la pharmacie de garde :

Commissariat de police

9, allée Vieille-et-Genil - Lagny / Marne.
Tél. : 01-64-12-68-68.



Dr DRUET-CAZAS

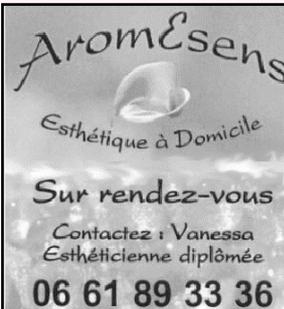
48, avenue de la Jonchère

01.64.02.03.97

MÉDECIN GÉNÉRALISTE conventionné
Secteur 1

Organisation de la permanence :
Les samedis après-midi, dimanches et
jours fériés de JOUR uniquement.

Composer toujours notre
N° unique : 01-64-30-64-30



CENTRE DE BEAUTÉ



43 avenue de la Jonchère
(entre l'auto-école et la crêperie des
4 loups).

Contact :
Marie Coiffure 01 60 31 65 46
Kryss Esthétique 06 79 57 08 10

CHANTELOUP HÔTEL **

Route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-30-00-00



37, avenue de la Jonchère - 77600 Chanteloup-en-Brie
RCS Meaux 505 409 748

TAXI CHANTELOUP

M. Éric Bon

06-07-23-50-54



ALLO TAXI CHANTELOUP

M. Cyril Tafforeau

06-67-69-88-60

Taxi 6 places / tous trajets

TABAC JOURNAUX



POINT POSTE :

60 bis, avenue
de la Jonchère
01 60 31 15 09



BONDIGUEL
Boulangerie-Pâtisserie

44 et 46 avenue de la Jonchère

01-71-40-64-34



Ent. JOLIBERT Christophe

Plombier chauffagiste entretien

23 allée René Poulain

Tél. : 06-03-81-72-71

c.jolibert@sfr.fr

Agréé : P.G.



SUTY GAMBLAIN

Plombier Chauffagiste Climatisation

22 rue des terres fortes

Tél. : 01-64-02-31-20

Fax : 01-60-07-93-77

Agréé : P.G. fluides frigorifiques



Camille b.
l'essentiel de la beauté et du bien-être à domicile

06 11 04 43 53

camilleb-esthetique.fr

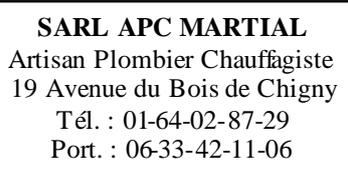


Lubaki Service

Ménage, jardinage, bricolage

Tél. : 06-29-11-84-00

lubakiservice@gmail.com



SARL APC MARTIAL

Artisan Plombier Chauffagiste

19 Avenue du Bois de Chigny

Tél. : 01-64-02-87-29

Port. : 06-33-42-11-06



Gaëlle Guertau

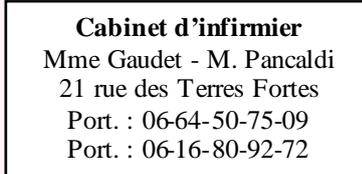
Ostéopathe

21 rue des terres fortes

Tél. : 01-72-84-87-20

: 06-09-62-76-08

Gaëlleguertau.osteopathe@sfr.fr



Cabinet d'infirmier

Mme Gaudet - M. Pancaldi

21 rue des Terres Fortes

Port. : 06-64-50-75-09

Port. : 06-16-80-92-72



À route de la Ferme au Pavillon
77600 Chanteloup-en-Brie

Tél. : 01 64 02 35 60

E-mail : louisa.beaute@gmail.com



Votre marché

Epicerie-livraison gratuite

60 bis av. de la Jonchère

01-64-30-25-77

7/7 de 7 h 30 à 21 h.



**AUTO ECOLE
CER**

Permis B - AAC

43 av. de la Jonchère

01-64-30-34-88



ESAT La grange au bois
Vente de plantes de printemps

24 bis, av. R. Poincaré

77400 Lagny-sur-Marne

01-60-94-23-00

MARIE DE CHANTELOUP-EN-BRIE

Horaires d'ouverture

Lundi : 17 h - 19 h

Mercredi : 9 h 30 - 12 h et 14 h - 17 h

Vendredi : 9 h 30 - 12 h

Samedi : 9 h 30 - 12 h
(uniquement l'état civil)

Numéros utiles

Secrétariat : 01.64.12.74.50

Comptabilité : 01.64.12.74.51

Cabinet du Maire

et urbanisme : 01.64.12.74.52

Culture : 01.64.12.74.54

Périscolaire : 01.64.12.74.58

BULLETTIN MUNICIPAL

Directeur de la publication :

Marcel Oulés, Maire

Comité de rédaction :

Pierrette Munier, Maryse Théault,

Viviane Lomas, Martine Bernadat,

Marie-Christine Beauvironnet, Jamila

Achour.

Coordination : Service Communication

Tél. : 01.60.31.05.91

Impression :

Dépôt légal : 1980-3